



Quand prévoir mon expulsion

Par **probtropic**, le 17/07/2015 à 08:30

Bonjour,

1)j'ai été privée de tout revenus durant un an, suite à un licenciement problématique (pas d'indemnités, pas d'attestation employeur pendant un an? DONC PAS D'ARE, ou RSA....)

Je n'ai donc pu honorer mon loyer pendant plusieurs mois, une expulsion a été prononcée à mon encontre (le 18/05/21015), mais je n'ai eu le jugement que le 15/06/2015 ???

Ce que je ne comprends pas, c'est que le juge prononce mon expulsion physique, soit, mais il n'indique aucune date.

J'aimerais savoir si c'est "normal" et comment définir le délai restant à partir de ce jour (17/06/2015).

2)Je suis toujours au chômage, donc pas de possibilité de louer avec une agence privée. Une assistante sociale m'a contactée pour faire le point sur mon dossier (avertie par la préfecture), mais d'après ce que j'ai compris, il y a plusieurs dossiers candidats pour un même appartement, donc pas forcément le mien de retenu....

Je n'ai pas fait appel, mais je crois qu'il y a moyen d'avoir des délais auprès du juge d'exécution, si je n'ai toujours aucun logement.

Pourriez-vous un peu m'éclairer à ce sujet, Merci

NB: Je n'ai pas repris le paiement du loyer, pour 2 raisons: problèmes divers reconnus en partie par le tribunal (à hauteur de 2500 euros), et j'ai préféré garder le peu d'économie que j'ai pour pouvoir faire face aux dépenses d'un nouveau logement et ne pas reproduire la même situation.

De nouveau MERCI pour l'aide que vous voudriez bien m'apporter, bonne journée.